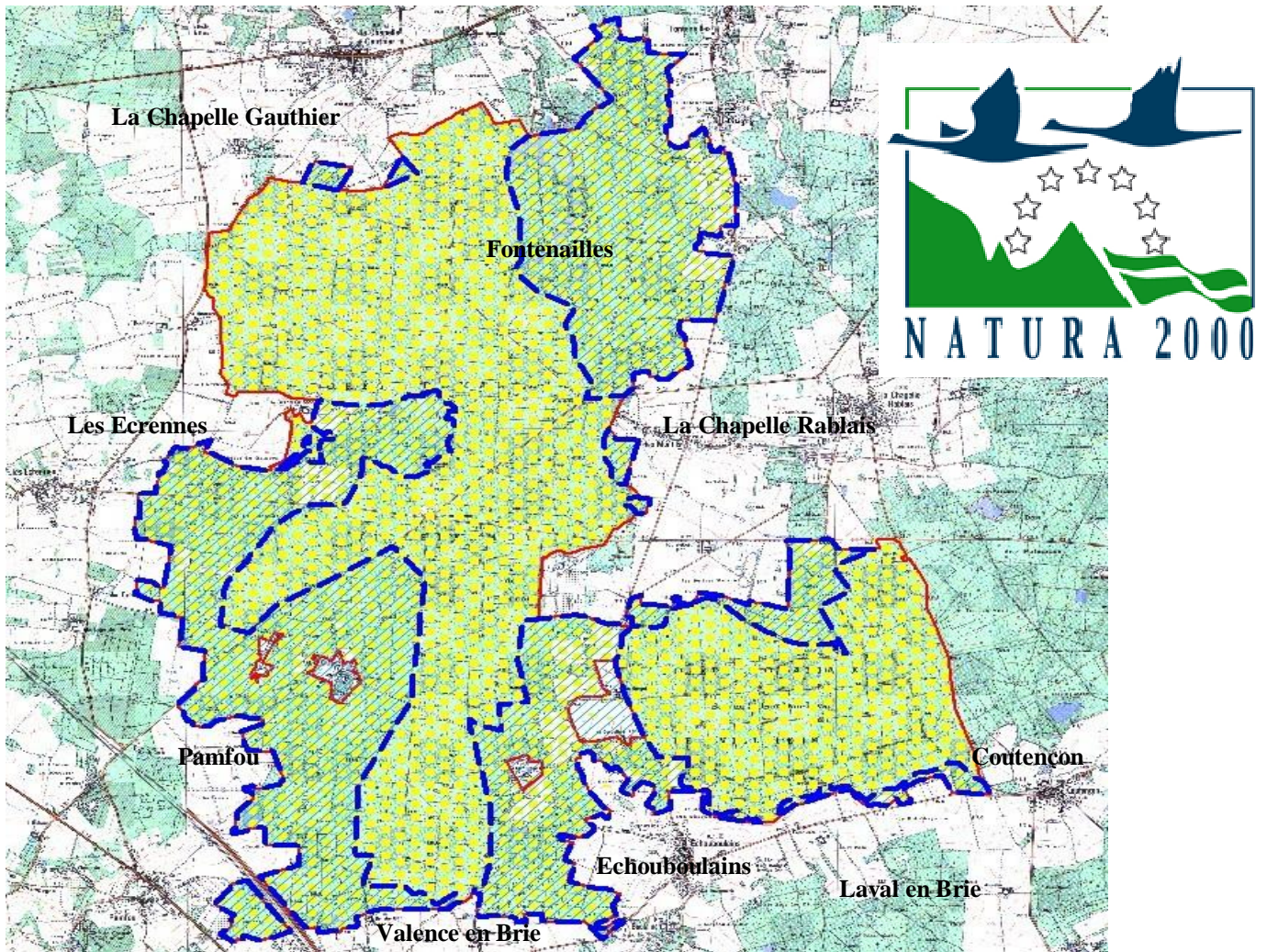


LES FICHES OISEAUX DU MASSIF DE VILLEFERMOY

La Directive européenne Oiseaux (n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979, article 4 annexe 1), concerne la conservation des oiseaux sauvages.

Les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 « Massif de Villefermoy » vous sont présentées dans ce jeu de fiches.

Ces fiches vous permettront de les connaître, et nous espérons de les identifier lorsque vous aurez la chance de les voir !



--- : Propriétés privées

— : Limite du site Natura 2000

Conseils et consignes

*Restez sur les chemins et soyez discrets
Ne pénétrez pas dans les propriétés privées*

*Ayez une paire de jumelles et de la patience
Notez vos observations
N'hésitez pas à faire un croquis : forme, couleurs*

Contacts ó infos

Natura 2000 / FDC 77

Jean-Denis
BERGEMER
06 88 13 56 67
jdbergemer@orange.fr

Aigle botté (*Hierratus pennatus*)



Description de l'espèce

Rapace de la taille d'une buse variable, c'est le plus petit des aigles.

- Longueur du corps 50 à 57 cm,
- Envergure 110 à 135 cm,
- Poids : 500 à 800 g (pour le mâle), 850 à 1250 g (pour la femelle), le mâle est plus petit d'1/4 environ.

-**Grosse tête proéminente, six rémiges primaires fortement digitées**, et des tarses emplumés, points communs aux autres aigles.

-**Queue sensiblement aussi longue que la largeur de l'aile, droite avec l'extrémité carrée.**

-2 formes :

Forme claire : blanc, légèrement strié à la poitrine et à la tête contrastant avec les rémiges noires à l'exception de trois primaires internes qui forment une fenêtre plus claire.

Forme sombre : dessous du corps brun foncé à brun roux. Comme dans la forme pâle, trois rémiges primaires internes dessinent une zone plus claire.

-Dessus du corps bigarré, avec une bande brunâtre claire aux épaules qui contraste avec les rémiges et la queue beaucoup plus foncées ainsi qu'une tache blanchâtre au niveau du croupion.

-Queue grisée en face inférieure, se terminant par une bande plus sombre.

-**Présence de petites taches claires** (« feu de position », « bretelles ») **de part et d'autre du cou.**

-Vol : en vol plané direct, maintient ses ailes horizontales, voire légèrement pendantes et coudées, présentant des poignets saillants. En vol plané circulaire les ailes sont tenues droites, horizontales ou légèrement rabattues avec une queue partiellement déployée. Les vols battus présentent des mouvements d'ailes amples, rapides et puissants.

Confusions possibles

-La forme foncée de l'aigle botté peut être confondue avec le Milan noir (*Milvus migrans*) et le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) en raison de taille et de coloration voisine.

Cependant, la queue échancrée du Milan noir, et la coloration de la face supérieure des ailes ainsi que la tenue relevée des ailes du Busard des roseaux lèvent toute confusion.

-Ressemble aux formes claires de la Buse variable (*Buteo buteo*) et de la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

La distinction se fera en recherchant les rémiges noires et les trois primaires plus claires, caractéristiques de l'Aigle botté. Celui-ci présente également des ailes plus longues dont les bords sont relativement parallèles.

Période de présence et comportements

-De mi-mars à octobre.

-Espèce migratrice, hiverne de l'Afrique occidentale jusqu'en Afrique du Sud. Migration par le Caucase, le Bosphore et Gibraltar.

-En phase pré-nuptiale les premiers oiseaux sont observés dès la mi-mars pour être sur les sites de nidification début avril.

-Oiseau plutôt discret, sauf en phase nuptiale.

-Chasseur habile en vol, exécute parfois des piqués et plus couramment des vols glissés à quelques dizaines de mètres d'altitude comme l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), parcourt aussi bien les zones forestières que les plateaux ouverts. Il peut être observé à plus de 10 Km de son nid (aire). Il chasse fréquemment sur les lisières ou dans les plaines environnantes, plutôt qu'en sous-bois.

Habitat

Vastes massifs boisés entrecoupés de prairies, cultures, étangs.

Difficile dans le choix de son site de nidification, exigeant en tranquillité.

Il recherche généralement des vieux arbres situés en haut de versants bien exposés lui permettant un envol aisé, sur lesquels les deux adultes construisent ou réaménagent une ancienne aire à une hauteur de dix à trente mètres.

La diversité des milieux lui convient mieux que l'uniformité.

Reproduction

Les parades nuptiales peuvent être observées vers la mi-avril. Les oiseaux sont alors très bruyants et effectuent des piqués spectaculaires après s'être élevé à des altitudes de 500 à 800 mètres. Des poursuites en parallèle sont parfois observées.

Il s'établit de préférence dans les boisements âgés et tranquilles, et y construit son aire habituellement sur un grand pin sylvestre (quand il y en a) ou sur un grand chêne. Il reprend volontiers une aire d'une autre espèce (Buse, Bondrée, Autour) ou réutilise l'une de ses anciennes aires.

Fin avril, et surtout dans la première quinzaine de mai, la femelle pond deux oeufs dans un nid fait de branches et de brindilles et garni de feuilles vertes et d'aiguilles de conifère. Le nid peut être réutilisé plusieurs années de suite.

La couvaison est assurée principalement par la femelle pendant 36 à 38 jours.

Envol des juvéniles entre 50 à 60 jours après l'éclosion.

Après avoir accompagné les parents pendant un maximum de 47 jours, la migration des juvéniles anticipe d'une quinzaine celle des adultes.

Régime alimentaire

Eclectique, principalement des reptiles et des oiseaux de moyennes et petites tailles (petits passereaux, turdidés, columbidés, corvidés), mais également de petits mammifères comme les lapereaux et les campagnols. Il chasse aussi bien en sous-bois où il pratique la chasse à l'affût, qu'en milieu découvert. Des insectes, consommés au sol, peuvent représenter jusqu'à 20% de son alimentation.

Effectifs

La population mondiale approche les 17 000 couples nicheurs et les effectifs européens sont estimés à 2 700/5 800 couples reproducteurs.

La France accueillerait de 10% à 15% de l'effectif nicheur européen (380 à 650 couples territoriaux) ce qui la place comme deuxième pays européen derrière l'Espagne en terme d'importance de la population présente sur son territoire.

Statut juridique de l'espèce

Espèce « rare » protégée en France (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à l'Annexe II de la Convention de Berne, de Bonn et de Washington et à l'Annexe C1 du règlement CEE/CITES.

Balbusard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

Description de l'espèce

Rapace d'assez grande taille

- Longueur du corps 52 à 60 cm.
- Envergure 152 à 167 cm.
- Poids : 1200-1600 g pour le mâle et 1600-2000 g pour la femelle, de plus forte corpulence.
- Longévité maximale observée : environ 25 ans



- Longues ailes étroites**, souvent coudées.
- Tête blanche** et plumage uniformément brun sombre dessus et blanc dessous.
- Bandeau noir sur l'œil**.
- Bande noire reliant la base arrière du dessous de l'aile au poignet marqué d'une tache noire.
- Queue finement barrée, haut de la poitrine plus ou moins intensément tachetée.
- Pattes relativement longues** pour un rapace de cette taille.
- Silhouette en vol caractéristique avec des ailes longues et étroites et le poignet coudé.
- En action de pêche, il utilise le vol sur place**, puis plonge pattes en avant avec ou sans paliers d'approche.

Confusions possibles

- Avec d'autres espèces d'aigles d'aspect clair dessous (*Circaète Jean-le-blanc* *Circaetus gallicus*, Aigle de Bonelli *Hieraaetus fasciatus*, Aigle botté de forme claire *H. pennatus*) mais qui ne présentent pas les mêmes proportions ni la tête blanche.
- Confusion possible avec les grands goélands immatures (Goélands argenté *Larus argentatus*, brun *L. fuscus*, leucophaée *L. michahellis* et marin *L. marinus*) qui présentent une silhouette identique. Mais ces derniers sont brun uniforme dessus comme dessous, et possèdent une tête plus proéminente et des ailes plus courtes.

Période de présence et comportement

- De mars à septembre.
- Migrateur régulier le long des axes fluviaux et des côtes ainsi que sur les lacs, étangs et grands plans d'eau, de manière diffuse sur tout le territoire à basse altitude,
- Les couples sont généralement isolés mais peuvent aussi former de petites « colonies lâches » où l'espacement des nids n'est plus que de quelques centaines de mètres.
- Il se nourrit dans un large éventail de milieux humides : eaux courantes ou dormantes, douces ou salées.
- Aux abords du nid, la défense territoriale est active de même que la surveillance des prédateurs (corvidés, martre). Les territoires de pêche ne font pas l'objet de défense territoriale.

Habitat

- La présence du Balbusard est conditionnée à la fois par l'existence de lieux de pêche poissonneux et d'arbres pouvant supporter son nid et servir de perchoirs.
- Les étangs en milieux boisés constituent donc l'habitat optimal de l'espèce.

Reproduction

- Nid volumineux construit sur un arbre isolé ou dominant les autres en hauteur.
- Sites de reproduction fréquentés de la fin de l'hiver au milieu de l'été.
- Nouvelles implantations dans le courant de l'été et plusieurs années peuvent s'écouler avant une reproduction effective.

Régime alimentaire

- Uniquement composé de poissons capturés vivants lors de plongées spectaculaires. La taille moyenne recherchée est d'une trentaine de cm (15-45 cm).
- Ration quotidienne est de l'ordre de 300 g.
 - Pêche en eaux peu profondes.
 - Proies repérées en vol sont capturées dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour du site de reproduction. En période de nourrissage des jeunes, un à sept poissons sont apportés quotidiennement. Lorsque le nid est situé au bord d'un étang, ce dernier sert rarement de lieu de pêche.

Effectifs

L'espèce s'est réinstallée comme nicheuse en 1984 en Forêt d'Orléans (Loiret), où elle trouve des milieux favorables. Un noyau de population s'y est constitué et est productif. Le nombre d'oiseaux en âge de se reproduire augmente d'année en année : 6 couples nichaient en 1995 et 25 oiseaux adultes et sub-adultes étaient présents en période de nidification dans la région Centre. En 2002, pas moins de 14 couples étaient établis.

De nouveaux cas d'installation sont donc observés chaque année. Les couples ne restent plus cantonnés à la forêt d'Orléans.

Les Balbuzards sont donc en phase de colonisation (la distribution progresse de 4 Km par an environ).

Un couple se reproduit depuis 2005 dans l'Essonne. Il est possible que l'espèce s'installe en Seine-et-Marne (Fontainebleau ou Villefermoy) dans les prochaines années.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II des Conventions de Berne et Bonn, à l'Annexe II de la Convention de Washington et à l'Annexe C1 du règlement communautaire CITES.

Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)

Description de l'espèce

Petit héron au corps trapu.

- Longueur du corps 58 à 65 cm.
- Envergure 90 à 100 cm
- Poids : 500 à 600 g (extrêmes 375 ó 800 g).
- Longévité maximale observée : environ 16 ans.



- Grosse tête engoncée dans les épaules et bas sur pattes.**
- Dessus de la tête noir**, prolongé à la nuque par deux à quatre longues plumes étroites blanches.
- L'adulte se reconnaît facilement à son **manteau gris et son dossard noir**.
- Joues et front blanc, gros oeil rouge et bec noir épais.**
- Dessous du corps dominé par le gris clair.
- En vol : silhouette ramassée caractéristique, cou replié, seule l'extrémité des orteils dépasse légèrement la queue.

Confusions possibles

- A distance et en vol, l'identification des jeunes peut présenter des difficultés en raison de similitudes avec le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), plus gros et au plumage plus roux.

Période de présence et comportement

- De mars à septembre.
- Migration pré-nuptiale de mars à mai, post-nuptiale d'août à octobre, voire jusqu'en novembre. En migration, les oiseaux se déplacent de nuit et en groupes.
- L'essentiel de la population française hiverne en Afrique subsaharienne, surtout en Afrique de l'ouest - Bien que migratrice, l'espèce hiverne de plus en plus régulièrement en France.
- Seul héron européen de moeurs nocturnes, le Bihoreau se repose la journée sur une branche à l'abri, dans la végétation dense.
- L'adulte n'est actif la journée que lors de la période d'élevage des jeunes.

Habitat

- Marais, étangs et cours d'eau pourvus d'arbres en formations touffues et difficiles d'accès.

Reproduction

- Niche dans les arbres bas en bordure ou en surplomb de l'eau, ou dans les roselières.
- De préférence en colonie, parfois avec d'autres espèces de hérons.

Régime alimentaire

- Petits poissons, mais surtout des amphibiens et leurs têtards, ainsi que des insectes aquatiques et leurs larves.
- Consomme également en moindre quantité des reptiles, des micromammifères, des crustacés et des sangsues.

Effectifs

Vingt à trente couples dans la Bassée (vallée de la Seine entre Montereau et Nogent/Seine).
La population européenne est estimée à 63 000-87 000 couples.
L'effectif reproducteur présent en France représente environ 5 à 8% de la population européenne.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à l'Annexe II de la Convention de Berne et listée en catégorie B2c de l'AEWA (populations d'Europe et Nord Ouest Afrique/ Méditerranée et Afrique).

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)



Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne, très semblable à la Buse variable.

- Longueur du corps 52 à 60 cm.
- Envergure 113-135 cm.
- Poids : 600 à 950 g (mâle un peu moins grand que la femelle).
- Longévité maximale observée : environ 29 ans.

- L'adulte a une **petite tête qui fait penser à celle d'un pigeon**, grise chez le mâle, plutôt brune chez la femelle.
- Trait du plumage le plus caractéristique de la Bondrée adulte : **trois barres sombres très marquées sur la queue**, bien visibles lorsque celle-ci est étalée (une barre large vers l'extrémité, et deux barres plus fines près du corps).
- Iris jaune ou orangé, bec sombre avec une cire gris bleu, pattes jaunes.
- Coloration et dessins du plumage très variables d'un individu à l'autre, allant du très sombre au très pâle.
- Dans presque tous les cas, le dessous du corps et des ailes est ponctué plus ou moins densément de noir, les points étant alignés avec une régularité symétrique.
- En vol : la silhouette paraît souvent légère, du fait d'une queue longue** (au moins aussi longue que la largeur de l'aile), de la **petite tête portée bien en avant**, et du **mouvement des ailes généralement lent et ample**.
- Une des attitudes les plus caractéristiques de la Bondrée est un long vol plané, avec de temps en temps un coup d'aile très profond vers le bas.
- Au printemps : **vol nuptial typique**, lent en festons prononcés, avec au sommet des festons un mouvement rapide des ailes au-dessus du corps, comme un applaudissement.

Confusions possibles

- Ressemble à la Buse variable (*Buteo buteo*) : la Buse a une tête plus grande, l'oeil a un iris brun ; la cire du bec est jaune, la queue présente des barres fines et nombreuses, pas toujours visibles.
- En vol plané, la Buse a tendance à tenir les ailes légèrement au-dessus du corps, alors que la Bondrée les tient bien à plat, voire au dessous du corps.

Période de présence et comportement

- De mai à août.
- Migratrice, hiverne en zone forestière d'Afrique tropicale, retour de migration début mai.
- Les couples, fidèles pour la vie, semblent déjà formés dès le retour de migration, et la reproduction commence aussitôt, avec les parades aériennes et la construction du nid.
- En dehors des périodes migratoires, c'est un oiseau discret qui passe facilement inaperçu lors de son court séjour estival (4 mois).
- Les deux adultes défendent un territoire de 10 Km² en moyenne (maximum 20, minimum 2 ou 3 Km²).
- Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi boisés : lisières, coupes, clairières, marais, friches, forêts claires, prés et cultures.
- Repère les nids de guêpes ou de bourdons en épiant le va-et-vient des insectes, soit à l'affût sur un arbre ou un monticule, soit en volant à faible hauteur, soit à terre, en marchant. Lorsqu'elle a repéré une colonie souterraine, elle creuse avec son bec et surtout ses pattes, jusqu'à déterrer complètement le nid.

Habitat

- Massifs boisés avec prairies.
- Evite les zones de grande culture, mais occupe aussi bien le bocage que les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus.
- La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire.

Reproduction

- Nid haut dans les arbres, garni de feuillages frais.
- Réutilise volontiers le nid d'une autre espèce.
- Accouplement et ponte très rapides : une dizaine de jours.
- A huit semaines (en août ou début septembre) les jeunes quittent les environs du nid, et la migration suit aussitôt.

Régime alimentaire

-Régime alimentaire extrêmement spécialisé, constitué principalement d'insectes (plus précisément d'hyménoptères) surtout guêpes et bourdons, dont les nids sont soit enterrés, soit situés à l'air libre.

-A son arrivée en mai, et durant les périodes froides ou pluvieuses, la Bondrée doit compléter ce régime avec d'autres proies : autres insectes (coléoptères, orthoptères, fourmis, chenilles), araignées, lombrics, amphibiens, reptiles, micromammifères, jeunes oiseaux au nid. A la fin de l'été, elle mange aussi des fruits et des baies.

- Malgré le terme d'apivore, les bondrées consomment rarement des abeilles et ne s'en prennent pas aux ruchers, où le couvain est d'ailleurs inaccessible pour elles. Elles n'ont donc aucune incidence sur les activités humaines.

Effectifs

5 à 10 couples dans le massif de Villefermoy.

150 à 200 en région Ile-de-France.

En France : 11 000-15 000 couples, soit plus du quart de la population totale d'Europe de l'Ouest.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée depuis 1972 en France, inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et aux Annexes II de la Convention de Berne, de Bonn et de Washington.

Grande aigrette (*Egretta alba*)

Description de l'espèce

Grand héron au **plumage entièrement blanc**.

- Longueur du corps 85 à 104 cm.
- Envergure : 140 à 170 cm.
- Poids : 900 à 1 650 g..

- Taille semblable au Héron cendré.
- Cou est replié en vol, grandes ailes blanches aux battements lents.
- Grand **bec noir à racine jaune**
- Pattes jaunes au niveau du tibia**, roses à rougeâtre à la période des parades nuptiales.
- Tarse noir** avec une raie latérale jaune plus ou moins importante, doigts noirs.
- Silhouette caractérise par la **finesse et la longueur du cou**, par le corps svelte prolongé de longues pattes.

Confusions possibles

-Peut être confondue à grande distance avec l'Aigrette garzette.

La Grande aigrette se distingue du fait qu'elle n'a pas de plumes sur la nuque, que ses pattes sont beaucoup plus longues et sa taille plus grande avec un vol plus lent et massif.

Période de présence et comportement

- Toute l'année, certains individus restent près des lieux de nidification.
- Migratrice partielle, hiverne dans la région méditerranéenne ou en Afrique.
- On l'observe généralement l'automne et l'hiver, solitaire ou en groupes lâches au bord des plans d'eau.
- Se déplace le plus souvent à découvert en quête de proies, marchant dans l'eau lentement et majestueusement à pas mesurés, entrecoupés de longues séances d'affût.
- En fin de journée, la sociabilité de l'espèce se manifeste davantage, lorsque les oiseaux se rassemblent en dortoir pouvant compter jusqu'à 200 individus.

Habitat

-Fréquente essentiellement les zones humides côtières et intérieures. Les marais doux, les prairies humides, les bords des cours d'eau, des lacs, des étangs et les lagunes constituent les sites d'alimentation préférentiels. Tous les milieux inondés ouverts sont susceptibles d'être occupés.

Reproduction

- Niche isolément ou en colonie souvent compacte.
- S'installe pour nicher sur les lacs et les étangs à grandes roselières.
- Attirée par la présence du Héron cendré ou d'autres espèces, elle se reproduit également dans des arbres.

Régime alimentaire

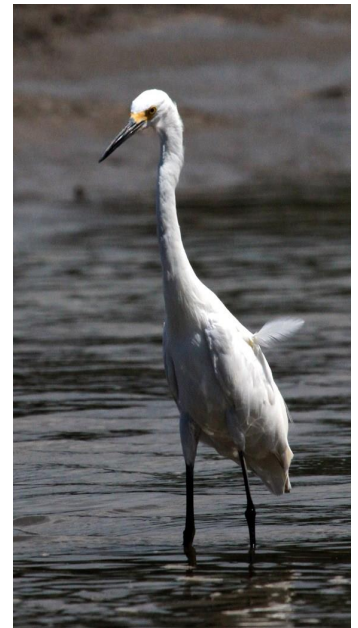
- Essentiellement des poissons.
- Egalement insectes aquatiques et terrestres, amphibiens, crustacés et reptiles à l'occasion.
- Les micromammifères sont aussi des proies importantes et accessoirement des jeunes oiseaux.

Effectifs

- Population européenne était estimée à 11 000-24 000 couples à la fin des années 1990.
- En France : environ 3 000 individus hivernant en 2006, environ 140 couples nicheurs en 2009.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (arrêté ministériel du 17 avril 1981, modifié le 5 mars 1999) inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II des Conventions de Berne et de Bonn, à l'Annexe III de la Convention de Washington, à l'Annexe A du Règlement CEE/CITES et listée en catégorie A2 de l'AEWA (populations ouest, centre et sud est de l'Europe/ mer noire et méditerranée).



Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

Description de l'espèce

Oiseau de taille modeste au corps court et trapu.

- Longueur du corps 17 à 19,5 cm dont bec d'environ 4 cm.
- Poids : 35 à 45 g.
- Longévité maximale observée : environ 21 ans.



- Plumage bleu, roux orangé dessous**, tâche blanche sur les joues.
- Bec du mâle entièrement noir, celui de la femelle teinté de rouge ou d'orangé à la base de la mandibule inférieure.
- Minuscules pattes rouges et queue très courtes, ailes courtes animées de battements soutenus permettant un vol très rapide et droit.
- Le cri le plus connu ressemble à un sifflement aigu, bref et perçant.

Confusions possibles

- Aucune confusion possible.

Période de présence et comportement

- Toute l'année.
- Insociable et farouche, il consacre une grande partie de ses journées à la surveillance du territoire.
- On l'observe le plus souvent passant en trombe, d'un vol direct comme une flèche scintillante, au-dessus de l'eau.
- S'arrête souvent sur des perchoirs favoris pour visiter ses lieux de pêche. Immobile sur son perchoir, il scrute la surface du plan d'eau en attendant patiemment qu'une proie se présente favorablement.
- Pêche aussi en vol stationnaire au-dessus d'un cours d'eau.
- La France accueille en hiver des oiseaux provenant d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas ou d'Europe centrale qui viennent grossir les rangs de la population hexagonale, en majorité sédentaire

Habitat

- Rives des cours d'eau, des lacs, des étangs, des gravières en eau, des marais et des canaux.

Reproduction

- Creuse son nid dans des talus de terre verticaux d'au moins 80 cm de haut, dépourvus de végétation, de préférence près de l'eau.
- La profondeur du terrier varie de 15 cm à plus de 130 cm (moyenne : 60 cm). Les deux partenaires participent au creusement.
- En France, l'espèce se reproduit sur l'ensemble du territoire jusqu'à 1500 m d'altitude avec cependant de faibles densités, voire une totale absence sur une partie des Pyrénées et des Alpes, en Beauce et en Brie.

Régime alimentaire

- Essentiellement petits poissons.
- En faible quantité : jeunes batraciens, lézards, insectes aquatiques et leurs larves, crevettes, écrevisses.
- Les adultes capturent généralement des poissons d'une longueur de 4 à 7 cm, plus rarement jusqu'à 11 cm.
- Besoins estimés : 20 g par oiseau et par jour.

Effectifs

Effectifs très variables et fluctuant du fait de la sensibilité de cet oiseau aux hivers rigoureux et aux intempéries. Présent en général le long de toutes les rivières et sur les étangs, sans, forcément y nicher. 1.000 à 10.000 couples en France. En France : 11 000-15 000 couples, soit plus du quart de la population totale d'Europe de l'Ouest.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et à l'Annexe II de la Convention de Berne.

Milan noir (*Milvus migrans*)

Description de l'espèce

Rapace plus grand que la Bondrée apivore.

- Longueur du corps 48 à 58 cm.
- Envergure 130 à 155 cm.
- Poids : 650 à 1000 g.
- Longévité maximale observée : 23 ans.



- Longue queue brune faiblement échancrée (fourchue).
- Plumage sombre, paraît noir de loin.
- Tête blanc brunâtre striée de noir.

Confusions possibles

- Se distingue du Milan royal (*Milvus milvus*) par sa teinte plus sombre, sa taille un peu moindre, ses ailes et sa queue proportionnellement plus courtes, le bout de ses ailes plus larges, sa queue moins échancrée et le dessus de sa queue gris brunâtre (jamais roussâtre).
- Lorsque l'échancrure de la queue n'est pas visible, une confusion est possible avec la forme sombre de l'Aigle botté, mais celui-ci a les ailes moins coudées et la queue arrondie.
- Le Busard des roseaux a l'aile bien moins digitée, pas de base claire au dessous des rémiges primaires et, de face, a le bras levé et la main plus plane (ses ailes ne sont pas en cloche avec la main abaissée)..

Période de présence et comportement

- De mars à août.
- Comme l'indique son nom latin, le Milan noir est migrateur, il passe l'hiver en majorité en Afrique tropicale.
- Il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver.
- Les premiers oiseaux de retour sont notés dès février, mais la plupart regagnent leur territoire de nidification de mars à mai. Ils repartent tôt après la reproduction, dès le mois d'août.
- L'abondance de proies peut amener cette espèce sociable à nicher en colonies.

Habitat

- Milieux humides partiellement boisés : étangs, marais, prairies, bocage.

Reproduction

- Le nid, qu'il s'agisse de celui construit l'année précédente ou d'un ancien nid de corneille ou de rapace, est située généralement en lisière de forêt, souvent près de l'eau.
- Nid construit par le couple à une hauteur généralement comprise entre 8 et 15 mètres et presque toujours garnie de débris de toutes sortes : papiers, chiffons, plastique...
- Lors des parades nuptiales, les deux partenaires volent ensemble en décrivant des orbites, se tournant d'un côté et de l'autre et, parfois, esquissent des attaques mutuelles.
- S'installe volontiers en colonies lâches au sein des colonies de Hérons cendrés.

Régime alimentaire

- Charognard, les poissons morts affaiblis ou frayant en surface représentent les trois quarts de son alimentation. Les cadavres de petits animaux (ramassés par exemple sur les routes) complètent son régime.
- Capture à l'occasion de petites proies vivantes : rongeurs, jeunes oiseaux non volants, batraciens, invertébrés, d'un poids inférieur à 600 grammes.
- Dans les prairies exploitées au moment de la fauche, sa proie principale est alors le Campagnol des champs..

Effectifs

- Des couples généralement isolés sont établis au bord de grands étangs au sud de Fontainebleau, dans les vallées de la Seine (Bassée) et du Loing.
- Il reste rare dans notre région qui se situe à la limite de son aire actuelle de répartition en France.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée en France (arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, Annexe II de la Convention de Berne, Annexe II de la Convention de Bonn, Annexe II de la Convention de Washington (CITES).

Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Description de l'espèce

Passereau de taille moyenne à la silhouette d'un rapace "en miniature".

- Longueur du corps 16 à 18 cm.
- Poids : 25 à 40 g .
- Longévité maximale observée : 10 ans.



- Mâle adulte** : manteau brun roux, calotte et croupion gris cendré, queue noire bordée de blanc.
- Bec et pattes noirs.
- Masque noir** de « bandit de grand chemin ».
- Femelle adulte** : couleur moineau avec un dessus plus ou moins brun-gris.
- Masque facial moins net que chez le mâle.

Confusions possibles

- Aucune dans la région.

Période de présence et comportement

- De mai à septembre.
- Espèce migratrice, hiverne du sud du Kenya au sud de l'Afrique.
- Migrateur nocturne, elle fait partie des rares espèces d'Europe occidentale à avoir une migration orientale. Tous les oiseaux du pays se dirigent vers la péninsule Balkanique avant de gagner l'Égypte et de poursuivre leur route sur le continent africain.
- Chasse à l'affût, souvent bien visible.
- Proies prélevées au sol ou dans la basse végétation, mais parfois aussi en vol, surtout par beau temps.
- Empale parfois ses proies sur un "lardoir" (épinés, barbelés) afin de faciliter leur dépeçage et constituer un garde-manger.

Habitat

- Prairies de fauche et/ou de pâtures extensives, parfois traversées par des haies, mais toujours plus ou moins ponctuées de buissons bas (ronces surtout), d'arbres isolés et d'arbustes divers, souvent épineux et de clôtures (barbelés).

Reproduction

- Nid généralement construit dans un buisson, le plus souvent épineux (prunelliers, aubépines, ronces, etc.).

Régime alimentaire

- Avant tout insectivore, mais très opportuniste et généraliste avec 5 % de petits vertébrés (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères) Presque
- Tous les ordres d'insectes sont susceptibles de figurer au menu ;
- Gastéropodes et araignées sont parfois capturés, surtout pour nourrir les poussins pendant la première semaine.
- Profite des abondances locales et temporaires d'espèces comme, par exemple, des campagnols ou, en juin, du Hanneton des jardins.

Effectifs

- Environ 150.000 couples en France.

Statut juridique de l'espèce

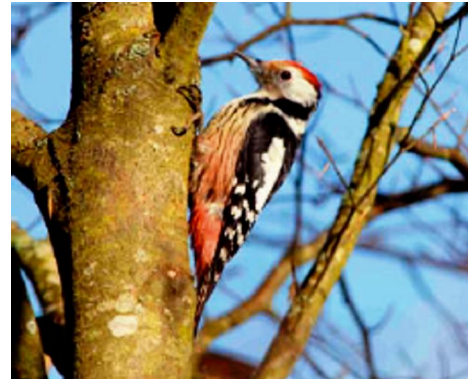
Espèce protégée au niveau national (article 1 et 5 de l'arrêté du 17 avril 1981 modifié), inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux et à l'annexe II de la convention de Berne.

Pic mar (*Dendrocopos medius*)

Description de l'espèce

Pic bigarré plus petit que le pic épeiche.

- Longueur du corps 19,5-22 cm.
- Poids : 52 à 64 g (maximum 85 g).



- Le fond du plumage est un mélange de noir et de blanc.
- Ventre rose à la base de la queue, s'éclairci pour devenir blanc immaculé sous la gorge.
- Calotte rouge vif.
- Bec fin ne lui permettant pas de forer du bois sain, mais de capturer des insectes.
- Vol d'arbres en ondulant comme les autres pics.
- Le tambour, obtenu en frappant une branche, est exceptionnel et toujours de faible portée.

Confusions possibles

- On ne peut le confondre qu'avec le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), mais les adultes de Pic épeiche portent une calotte noire, et le mâle a une tache rouge à l'arrière de la calotte.
- La silhouette du Pic mar est plus fine en raison du bec moins développé et de sa moindre corpulence.
- Risque de confusion plus important avec les jeunes Pics épeiches qui portent aussi une calotte rouge jusqu'au début de l'automne, mais elle est bordée de noir.

Période de présence et comportement

- Toute l'année.
- Discret, souvent dans les hautes branches, difficile à observer.
- Reste souvent immobile à observer son domaine sans se manifester.
- Certains individus restent même silencieux quand un intrus s'approche du nid.

Habitat

- Toutes les chênaies matures, pures ou mélangées à d'autres essences. Les vieilles chênaies mêlées de charmes où les arbres atteignent 60 cm de diamètre et plus (chênes âgés de 150-200 ans et plus) sont idéales.

Reproduction

- A la différence d'autres espèces de pic, il creuse au moins une loge tous les ans.
- Le nid est foré dans des branches ou des troncs attaqués par les champignons, alors que l'arbre peut conserver sa vigueur sans autres signes de dépérissement.
- La cavité sera en général assez haute dans un gros chêne dominant, au-dessus de la moitié de l'arbre et une fois sur deux dans une branche.
- Le nid du Pic mar peut également se trouver dans des arbres morts, des perches de 15 à 20 cm de diamètre, dans un environnement de gros arbres.

Régime alimentaire

- Capture principalement des insectes à la surface des feuilles, des branches et des troncs crevassés, sous les écorces décollées.
- Consommation de graines à l'automne et l'hiver (glands, faines, noisettes, graines de lierre) et de sève au printemps.

Effectifs

- 5.000 à 25.000 couples en France (1997), effectifs en augmentation en Ile-de-France.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et à l'Annexe II de la Convention de Berne.

Pic noir (*Dryocopus martius*)



Description de l'espèce

Le plus grand des pics européens, de la taille d'une corneille.

- Longueur du corps 44-48 cm.
- Poids : 200 à 380 g.
- Longévité maximale observée : environ 14 ans.

-**Noir, sauf une tache rouge vif du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle.**

-Bec blanchâtre sauf à l'extrémité.

-Le tambourinage (avec son bec, l'oiseau frappe rapidement une branche ou un tronc sec qui résonne) dure 1,5-2,5 secondes, comporte 35-44 coups de bec et est audible à plus d'un kilomètre.

-Le martèlement, série de 80-140 coups de bec/minute, exprime l'excitation, surtout en présence d'un congénère et nœst, lui, audible qu'à faible distance.

Confusions possibles

-En vol et de loin, le Pic noir ressemble à la Corneille noire (*Corvus corone*) dont les battements d'ailes sont cependant plus réguliers et les cris bien distincts.

Période de présence et comportement

-Toute l'année.

-Comme tous les pics, le Pic noir est territorial. Le territoire s'étend sur environ 40 ha autour du nid.

-Le domaine vital d'un couple s'étend sur 2 à 5 kilomètres carrés au moins.

-Très démonstratif, le Pic noir émet souvent son cri très caractéristique.

-En déchiétant bois et écorces pour trouver sa nourriture, il accélère leur transformation en humus.

-Dort dans un ancien nid qu'il fréquente parfois durant de longues périodes.

-Souvent très discret après la reproduction.

-Escalade troncs et branches avec agilité, vient souvent à terre pour extraire des insectes dans les souches et le bois mort.

-Mène une vie en solitaire en dehors de la période de reproduction.

Habitat

-Grandes superficies boisées (200 à 500 ha), avec présence d'arbres de gros diamètre donc âgés (en général 120 ans pour le Hêtre), de bois mort sur pied et couché en abondance (troncs, grosses branches, souches) et aussi de fourmilières, et d'accès facile aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid.

Reproduction

-Creuse sa loge dans des arbres sains ou malades, mais non morts, au tronc sans de branches sur 4 à 20-25 m environ et au diamètre (au minimum 45 cm) adapté à sa grande taille.

-Les hêtres et sapins sont les plus utilisées, suivis des pins et des chênes en dernier recours, selon les disponibilités.

-Une nouvelle loge est creusée chaque année, de même que des ébauches.

-Les loges anciennes de Pics noirs servent de gîte ou de nids pour beaucoup d'espèces cavernicoles (Chouette hulotte, Pigeon colombin, mais aussi chauves-souris, Martref).

Régime alimentaire

-Recherche les larves xylophages et les fourmis principalement dans les souches et les troncs morts couchés.

-Eventre aussi les fourmilières terrestres.

Effectifs

-Présent dans presque toutes les régions de France.

-Apparu en Ile-de-France dans les années 1960, il est désormais commun dans tous les massifs forestiers de la région.

Statut juridique de l'espèce

Le Pic noir est protégé en France (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux ainsi qu'à l'annexe II de la convention de Berne.

Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*)

Description de l'espèce

Rapace très massif, un des plus grands d'Europe.

- Longueur du corps 70-90 cm.
- Poids : 3 à 5.4 kg (mâles), 4 à 6.9 kg (femelles).
- Envergure : 190 à 240 cm (jusqu'à 265 cm), spectaculaire en vol.
- Longévité maximale observée : 25 ans.



- Larges ailes rectangulaires.**
- Cou épais et grosse tête proéminente.
- Très gros bec** et pattes jaunes, iris jaune clair.
- Plumage globalement brun, **courte queue blanche**

Confusions possibles

- Aucune dans la région.

Période de présence et comportement

- Visiteur d'automne et d'hiver.
- Arrive en France surtout à partir de la mi-octobre.
- Aime se percher sur de grands arbres morts ou à défaut, se repose au sol sur une grève largement dégagée : des reposoirs diurnes et nocturnes parfaitement tranquilles lui sont indispensables.
- Dès le début ou le milieu de l'après-midi, il quitte ses lieux d'alimentation pour regagner un grand arbre au coeur d'un bois tranquille pour y passer la nuit.
- En hivernage en France, il se rencontre principalement dans les grandes zones humides peu dérangées et riches en nourriture.

Habitat

- Grands étangs, bords de mer, et lacs riches en proies, à proximité d'une forêt tranquille et pourvue de grands arbres.

Reproduction

- Nid construit sur des parois rocheuses ou sur des arbres, rarement au sol, constitué de grosses branches mortes, garni de mousse, de lichen, d'herbes sèches, etc.
- Les couples sont très fidèles au site de reproduction, le réoccupant d'année en année, voire de génération en génération.

Régime alimentaire

- Principalement poissons, morts ou vivants, qu'il pêche.
- Charognard, profite des cadavres lorsque l'occasion se présente.
- Capture également assez souvent des oiseaux d'eau, principalement des individus malades ou affaiblis qui tardent à fuir devant l'arrivée de ce prédateur.

Effectifs

- Migrateur et hivernant rare. On le rencontre principalement dans les grandes régions d'étangs, notamment en Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Centre et Aquitaine.
- Espèce considérée comme menacée en Europe.
- Population européenne : dernière estimation de 5 000 à 6 600 couples au début des années 2000.
- Une vingtaine d'individus est présente en France chaque automne / hiver.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée en France depuis 1972 (Article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17 avril 1981), inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, en annexe II de la Convention de Berne, en annexe I et II de la Convention de Bonn, à l'annexe A du règlement CEE/CITES et à l'annexe I de la convention de Washington.

Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

Description de l'espèce

Sterne de taille moyenne.

- Longueur du corps 34-37 cm.
- Poids : 110 à 165 g (moyenne 125-130 g pour les adultes).
- Envergure : 70 à 80 cm.
- Longévité maximale observée : 33 ans.



- Tête** couverte d'une **calotte noire**.
- Ailes longues, étroites et pointues.
- Queue** longue et **fourchue**.
- Reste du **plumage blanc et cendré**.
- Bec rouge** (en période nuptiale) terminé par une pointe noire.
- Pattes courtes rouges.

Confusions possibles

- Aucune dans la région.

Période de présence et comportement

- Avril à septembre.
- Migratrice, hiverne à l'ouest et au sud de l'Afrique.
- Quitte totalement ses sites de reproduction à partir de la mi-août et dans le courant du mois de septembre.
- Lors du nourrissage des jeunes, pour une même nichée, les adultes peuvent effectuer jusqu'à quatre nourrissages par heure (en fonction du type et de la taille des proies).

Habitat

- Inféodée aux milieux aquatiques : lacs, cours des rivières et des fleuves, littoraux. Préfère les îlots, bancs de sable et de galets.

Reproduction

- Adaptée aux plans d'eau artificiels nés de la réhabilitation des anciennes sablières, où elle trouve un substitut à son habitat originel. Elle s'y installe pour nicher à condition que des îlots isolés de la terre ferme laissent les couveurs et leurs pontes à l'abri des dérangements et des prédateurs.
- Niche au sol, de préférence en colonie, mais ce sont souvent des couples isolés qui colonisent de nouveaux sites.
- Très sensible aux dérangements et à la prédation sur les sites de nidification, elle subit la concurrence des Mouettes rieuses, ce qui limite les possibilités de croissance des populations.
- Mortalité des jeunes très forte.

Régime alimentaire

- Principalement poissons pêchés majoritairement en vol et piqués.
- Proies capturées en surface, profondeur des plongeurs entre 20 et 30 cm, pouvant atteindre 50 cm de profondeur, Ablettes et Gardons principalement.

Effectifs

- Population européenne : stable depuis 1990, estimée à plus de 270 000 couples.
- Population Française fluctuante, non menacée : environ 5000 couples.
- La présence de la Sterne pierregarin dans l'avifaune nicheuse régionale est relativement récente (1974), et est liée au développement de l'extraction de granulats dans la vallée de la Seine. Grâce à l'aménagement des anciennes gravières et sablières et à la mise en place de mesures spécifiques, la population du sud Seine-et-Marne atteint aujourd'hui environ 200 couples.

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (Article 1 et 5 de l'arrêté du 17 avril 1981), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à l'Annexe II de la Convention de Berne et listée en catégorie C1 de l'AEWA (populations du sud et de l'ouest Europe).



Natura 2000, c'est quoi ?

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels.

Il vise à maintenir la diversité biologique à l'échelle de l'Union européenne.

La conservation des espèces et des habitats reconnus d'intérêt communautaire passe notamment par le maintien des activités humaines et des pratiques qui ont participé à forger l'intérêt écologique de ces territoires.

Rappel historique de la démarche Natura 2000 à Villefermoy

Le massif forestier de Villefermoy a été identifié comme un site présentant des effectifs d'oiseaux d'intérêt européen remarquable, tant en ce qui concerne les espèces nicheuses que les espèces hivernantes.

Cette richesse est liée à la qualité du territoire, résultant des bonnes pratiques de gestion qui y sont menées.

La consultation locale menée en 2005 autour du projet de site Natura 2000 a abouti à la désignation du massif comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux, par décret ministériel du 24 mars 2006.

Au total, 4 790 hectares, répartis sur 9 communes, font partie du site « FR 1112001 - Massif de Villefermoy ».

Le site Natura 2000 "Massif de Villefermoy"

4790 hectares formés du regroupement de la forêt domaniale de Villefermoy et de forêts périphériques. Un peu plus de la moitié du massif appartient à des propriétaires privés, dont le réseau d'étangs de Villefermoy, l'un des principaux atouts de la zone pour les oiseaux.

Par ordre d'importance de surface sur le site, on trouve : Fontenailles, Laval-en-Brie, Echouboulains, Les Ecrennes, Valence-en-Brie, La Chapelle Rablais, Pamfou, Coutençon, La Chapelle-Gauthier.

La présidence de ce site Natura 2000 est assurée par Madame Martine DEJEU, Maire de Fontenailles.

La Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne a été retenue comme structure animatrice.



Mairie de Fontenailles

